



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2025-192

PUBLIÉ LE 4 NOVEMBRE 2025

Sommaire

Direction interrégionale des douanes de Normandie /

R28-2025-11-04-00003 - Décision de Monsieur Jérôme GAUTRAUD-FEUILLE directeur interrégional des douanes de Normandie par intérim, donnant subdélégation de signature (1 page)	Page 3
R28-2025-11-04-00004 - Décision du Monsieur Jérôme GAUTRAUD-FEUILLE, directeur interrégional des douanes de Normandie par intérim, donnant délégation de signature (2 pages)	Page 5

Direction interrégionale des douanes de
Normandie

R28-2025-11-04-00003

Décision de Monsieur Jérôme
GAUTRAUD-FEUILLE directeur interrégional des
douanes de Normandie par intérim, donnant
subdélégation de signature

**DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES DOUANES DE NORMANDIE**

Décision donnant subdélégation de signature aux agents de la direction interrégionale des douanes de Normandie (en application de l'article 44-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008)

Le directeur interrégional des douanes de Normandie,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment le 2° de l'article 43 et le n°1 de l'article 44 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 29 septembre 2025, portant nomination de M. Jérôme Gautraud-Feuille pour assurer les fonctions de directeur interrégional des douanes de Normandie par intérim ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime n° SGAR 25-112 du 31 octobre 2025, donnant délégation de signature à M. Jérôme Gautraud-Feuille, directeur interrégional des douanes de Normandie par intérim à compter du 1^{er} novembre 2025 ;

DECIDE

Article 1er : En application des dispositions de l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° SGAR 25-112, subdélégation est consentie aux agents suivants pour signer dans le cadre de leurs attributions les actes et correspondances relatifs à l'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes de Normandie :

Mme Nicole CABAUD, directrice des services douaniers, cheffe du pôle moyens et ressources,

Mme Laurence HERICHER, cheffe de service administratif, cheffe du pôle ressources humaines,

M. Eric PRIGENT, inspecteur régional, chef du pôle pilotage, performance et contrôle interne,

M. Vincent GOSSELIN, inspecteur principal, chef du service dépense,

M. Alexandre OLLER, inspecteur régional, adjoint au chef du service dépense,

Mme Martine TASSEL, contrôleuse principale, service dépense

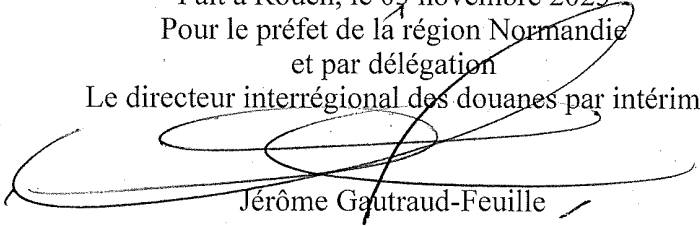
Article 2 : Les décisions relatives à la présente subdélégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par la direction interrégionale des douanes de Normandie devront être signés dans les conditions suivantes :

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,
(suivi de la fonction, du prénom et du nom d'un des bénéficiaires de la subdélégation)

Article 3 : Les agents titulaires d'une subdélégation sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Normandie, préfecture de la Seine Maritime.

Fait à Rouen, le 03 novembre 2025
Pour le préfet de la région Normandie
et par délégation

Le directeur interrégional des douanes par intérim


Jérôme Gautraud-Feuille

Direction interrégionale des douanes de
Normandie

R28-2025-11-04-00004

Décision du Monsieur Jérôme
GAUTRAUD-FEUILLE, directeur interrégional des
douanes de Normandie par intérim, donnant
délégation de signature

**DÉCISION DU DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE NORMANDIE PAR INTERIM
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

VU le livre des procédures fiscales et notamment ses articles L.286 BA et R*286 BA-1 ;

Article 1^{er}— Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents ayant au moins le grade de directeur des services douaniers ou un grade équivalent dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe de la présente décision, pour les décisions autorisant les agents de la direction à bénéficier de la protection légale de l'identité des agents des douanes prévue à l'article L.286 BA du livre des procédures fiscales, en cas de risque pour leur vie, leur intégrité physique ou celles de leurs proches, en matière de contributions indirectes.

Article 2 – La présente décision et son annexe, sont publiées au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et de celui du bénéficiaire de la délégation de signature si ce bénéficiaire est en poste dans un département différent de celui du siège de la direction.

Fait à Rouen, le 4 novembre 2025


Jérôme GAUTRAUD-FEUILLE

**ANNEXE À LA DÉCISION DU DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE NORMANDIE PAR INTERIM
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LES DÉCISIONS AUTORISANT LES AGENTS DE LA DIRECTION À BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION LÉGALE DE L'IDENTITÉ DES
 AGENTS DES DOUANES PRÉVUE À L'ARTICLE L286 BA DU LIVRE DES PROCÉDURES FISCALES, EN CAS DE RISQUE POUR LEUR VIE, LEUR INTÉGRITÉ PHYSIQUE OU CELLES DE
 LEURS PROCHES, EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS INDIRECTES,
 DU 4 NOVEMBRE 2025**

Nom prénom	Grade
Madame COREDO Laurence	Administrateur supérieur DGDDI
Madame CREN Rozenn	Directeur des services douaniers 1ère classe DGDDI
Monsieur LECLERCQ Arnaud	Inspecteur principal 1ère classe DGDDI
Monsieur MENZ Pery	Administrateur supérieur DGDDI
Monsieur DE LOZE DE PLAISANCE Marin	Directeur des services douaniers 2° classe DGDDI
Monsieur BONNET Clément	Directeur des services douaniers 2° classe DGDDI
Madame COUBRAY Delphine	Inspecteur principal 1ère classe DGDDI
Madame LALANNE Sophie	Directeur des services douaniers 2° classe DGDDI
Monsieur MASSON Nicolas	Administrateur supérieur DGDDI
Madame GOENVEC Giséle	Administrateur DGDDI